Assemblée générale statutaire (réservée aux adhérents)

Philippe SUEUR
Président de l'ANETT

Mesdames, Messieurs, chers collègues, Mesdames, Messieurs les maires. Monsieur le Maire du Grand-Bornand, c'est une joie d'être dans ton beau village et bourg réputé. La préparation de ces journées a bénéficié d'une grande assistance de tes services, et de l'office de tourisme, ce qui n'est pas toujours le cas, et nous nous souvenons de quelques difficultés dans des terres froides. Je vous salue tous, en particulier le Président Paul Audan, président des Maires des stations thermales, puis les élus venus du Nord, avec le Touquet, jusqu'au Sud, Saint-Tropez, La Grande-Motte, Nîmes, en passant par l'Atlantique, Les Sables-d'Olonne, et bien sûr la Lorraine. Vous êtes venus de loin, et c'est souvent en heures, et moins en kilomètres, que les déplacements sont comptés, pour aller en montagne, en dehors des grands axes. Pour nous qui venons de Paris, c'est facile, mais cela ne l'est pas pour d'autres. Telle est la France.

Bienvenue à tous. Nous avons d'abord une Assemblée Générale statutaire, stéréotypée dans son déroulement avec d'abord le rapport moral, puis le rapport financier. Géraldine présentera ensuite les nouveaux partenaires, car elle est la grande « recruteuse ». J'ai donc le bonheur d'ouvrir cette séance dans un climat plus que méditerranéen.

Le rapport moral ne peut pas être présenté par Emmanuel Maquet, notre secrétaire général, car étant député de la Somme, il est en campagne. Vous êtes tous contraints par la réorganisation des bureaux de vote et certains sont en campagne. J'ai donc la mission de vous lire le rapport moral.

Rapport moral

Philippe SUEUR

Le rapport moral, qui fait une quarantaine de pages, est en ligne. Son résumé fait tout de même douze pages.

Simon LEBEAU

Vous pouvez flasher le QR-Code pour le télécharger.

I) Vie de l'Association

A. Rappel de fonctionnement

L'ANETT est composée d'une petite équipe, qui se tient à votre disposition et qui peut vous recevoir au siège situé 47, quai d'Orsay Paris 7ème : **Géraldine LEDUC**, Directrice Générale, **Sylvie MAREUX**, Attachée de Direction, **Simon LEBEAU**, Chargé de Mission et **Elise BRISSEAU**, Chargée de mission en alternance.

Elise BRISSEAU a intégré l'équipe de l'ANETT en alternance, au mois de septembre 2023. Elle s'est occupée en particulier de Famille Plus pendant le congé maternité de Lucie HUGUET.

Lucie HUGUET a démissionné en avril dernier à la fin de son congé de maternité. Elise, qui est notamment experte en marketing digital, va poursuivre son travail dans l'équipe en intégrant un Mastère en 2024/2025.

Nous souhaitons la bienvenue aux **12 communes et 1 Office de Tourisme** qui nous ont rejoints depuis notre dernière Assemblée Générale. Je signale que **32 organismes** ont quitté l'Association depuis notre dernière Assemblée Générale.

Je vous invite à inciter les stations classées de tourisme et les communes touristiques de votre territoire à rejoindre notre Association, la seule à aider toutes les destinations touristiques de notre pays. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts.

Le Collège de Parlementaires de l'ANETT réunit aujourd'hui **87 Députés et Sénateurs** (47 députés & 40 sénateurs) très actifs. La liste est disponible en ligne.

B. Actions de l'Association

a. Relations avec les associations d'élus et de partenaires

Depuis de nombreuses années l'ANETT entretient des liens avec d'autres associations d'élus, telles l'AMF, l'ANEL, l'ANEM, l'ANMCT, l'ANMSM, la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige, l'ANVEC-VVF, France-Congrès, ADN Tourisme et la Fédération Nationale des Clubs de Plage.

Compte tenu de nos intérêts communs, ces relations entre associations d'élus et partenaires sont importantes et l'union fait souvent la force.

b. Outils de communication

L'ANETT a plusieurs moyens de communication auprès de ses adhérents et du grand public : Site Internet, Réseaux sociaux, Le Flash info de l'ANETT, Médias

L'ANETT est fréquemment sollicitée par les journalistes pour des sujets consacrés au tourisme du fait de la spécialisation de notre Association.

C. Réunions des Commissions spécialisées de l'Association

Commission Hébergements Touristiques

Après une réunion de la Commission sur l'impact des locations de courte durée en France, la dernière Commission s'est réunie le jeudi 21 mars 2024 en visioconférence, sous la présidence d'Erven LEON. Cette réunion était consacrée à l'hôtellerie et particulièrement aux résultats hôteliers. Olivier PETIT, Directeur Général Associé d'In-Extenso a présenté les Tendances de l'Hôtellerie. Des professionnels du secteur étaient amenés à réagir. Rappelons que les touristes apprécient de séjourner dans des hôtels, mais de nombreux établissements notamment en 2 et 3* ne sont plus aux normes et ne répondent plus à la demande de la clientèle.

Commission Tourisme durable

La Commission Tourisme durable s'est réunie le jeudi 18 janvier 2024 sous la coprésidence d'Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy et Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes. Citeo, Alcome, Gestes Propres et Pollustock ont pu présenter des solutions aux élus pour gérer les déchets lors d'évènements. De nombreux échanges ont eu lieu avec les élus, confrontés au quotidien à ces problèmes.

Commission Patrimoine

Après une réunion sur la Fondation du Patrimoine, les Villes Belle Epoque et le Musée du Sport, la dernière réunion de la Commission Patrimoine s'est tenue le mercredi 15 mai 2024, sous la présidence d'Anne GUILLIER, Maire de Niederbronn-les-Bains, sur la thématique de l'évènementiel avec une intervention de la Ville de Menton sur la Fête du citron et son classement au patrimoine culturel immatériel, le Festival « Hellfest » à Clisson et l'apport local du Tour de France. Comment un événement peut-il contribuer à la valorisation et à la promotion du patrimoine ?

Commission Outre-mer

La Commission Outre-mer de l'ANETT s'est réunie le vendredi 22 mars 2024, sous la présidence de Catherine CONCONNE, Sénatrice de Martinique. Cette réunion était consacrée à la présentation de l'ANETT (vie de l'association, dossiers en cours, actions…). Des partenaires de l'ANETT étaient amenés à réagir.

Commission Casinos

La Commission Casinos de l'ANETT, présidée par Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet-Paris-Plage, s'est réunie le mardi 12 septembre 2023 en visioconférence. Casinotiers et élus ont pu faire un point sur l'avancée de la reprise du secteur et mettre en place une stratégie face au projet de loi SREN.

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 5 décembre, la proposition parlementaire de loi (PPL) visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casinos. Ce vote ayant été réalisé sans modification par rapport à la version issue du Sénat, le texte est définitivement adopté.

A l'origine, la PPL visait à introduire de nouveaux critères de dérogation à l'interdiction générale des casinos. Le texte entendait venir en aide à deux communes en proie à des difficultés financières à la suite du désengagement de l'État de leurs activités dans le domaine équestre, en l'occurrence, Saumur, en tant que site historique du Cadre noir, et Arnac-Pompadour, qui abrite le siège administratif de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

À la faveur des débats au Sénat, la dérogation s'est élargie à d'autres catégories de communes. Sont tout d'abord concernées les communes sur le territoire desquelles sont implantés, au 1er janvier 2023, le siège d'une société de courses hippiques ainsi que le site historique du Cadre noir ou un haras national où ont été organisés au moins dix événements équestres au rayonnement national ou international par an entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2023, ce qui, en plus de Saumur et Arnac-Pompadour, implique Saint-Lô, Lamballe, Le Pin, Hennebont, Lion d'Angers, la Roche-sur-Yon, Pompadour, Villeneuve-sur-Lot, Aurillac, Pau-Gelos, Uzès, Rosières-aux-Salines et Cluny.

Les communes de départements frontaliers comme Sedan et Nancy sont aussi concernées.

La loi SREN débattue au Sénat et à l'Assemblée nationale a fait l'objet d'une Commission Mixte Paritaire le 26 mars 2024 :

- La responsabilité de l'ARCOM dans le cadre de la vérification de la majorité des joueurs de JONUM et de jeux d'argent en ligne (amendement Goulet) est supprimée ;
- La possibilité de gagner des crypto-monnaies n'est pas écartée mais devient une dérogation encadrée au niveau règlementaire ;
- Les filières des jeux d'argent seront consultées sur les décrets d'application relatifs aux types de récompenses et aux catégories de jeux ;
- Les élus locaux seront consultés sur le décret d'application relatif aux catégories de jeux ;
- Tant la majorité que l'identité des joueurs devront être vérifiées sur les versions payantes des JONUM et un seul compte joueur sera autorisé par joueur ;
- L'interdiction du « JONUM à crédit » ne concernera pas tous les crypto-actifs.

L'IGA doit présenter un rapport sur la fin de l'expérimentation des cercles de jeux parisiens. Philippe SUEUR a été auditionné en janvier 2024 dans le cadre de ce rapport : il convient d'être prudent sur l'extension des cercles de jeux en dehors de Paris.

Il a également rappelé l'importance d'élargir les conclusions de cette étude sur la possibilité d'étendre à de nouvelles implantations de casinos sur le territoire de manière globale plutôt que par petites touches législatives comme c'est le cas de la PPL Saumur de 2023.

D. Collège des Parlementaires de l'ANETT

Le rôle du Collège des Parlementaires de notre Association est très important et a été cité en exemple dans un article de la Gazette du Tourisme.

Pour tenir compte notamment de la loi sur le non-cumul des mandats, un collège des Parlementaires a été créé à l'ANETT. Les députés et sénateurs n'étant plus maires sont invités à adhérer à l'association.

Réunion du Collège du mercredi 18 octobre 2023

Le Collège des Parlementaires s'est réuni le 18 octobre 2023 sous la présidence de Xavier ROSEREN et Martine BERTHET pour faire un point d'information sur les amendements relatifs à la taxe de séjour déposés sur la loi de finances 2024. Le compte-rendu est dans le dossier de cette réunion.

Mobilisation sur la loi de finances et la PPL LE MEUR-ECHANIZ

L'ANETT a proposé des amendements aux Parlementaires sur la fiscalité des meublés de tourisme et les a sensibilisés à la taxe additionnelle de séjour de 200% prévue pour financer en partie Île-de-France Mobilité.

Elle a fait de même sur la PPL LE MEUR-ECHANIZ notamment sur la fiscalité des meublés de tourisme et l'étalement de l'échéancier pour rénover les meublés de tourisme.

Projet de loi de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables

L'étude du projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables approche et va prochainement débuter en commission. Afin de répondre à la problématique du logement des travailleurs saisonniers et de mieux prendre en compte les caractéristiques d'urbanisme local, nous avons proposé deux amendements.

Après audition et discussions avec le ministère du Logement sur ces sujets auquel le Ministre est sensible ces deux amendements appelleront des discussions lors des débats et des réponses du Gouvernement. Ce sont donc des amendements d'appels que nous avons rédigés et qui ont été repris par plusieurs Sénateurs du Collège de Parlementaires :

- La possibilité d'intégrer les logements des saisonniers dans le calcul des logements sociaux. Si les logements des saisonniers ne sont pas loués à l'année, il s'agira d'aborder la notion de bail mobilité.

- La possibilité de cumuler les cas d'exemptions pour les communes touristiques soumises à de nombreuses réglementations. Le Gouvernement est sensible à cette question et les services travaillent sur ce sujet.

Le texte a été examiné en Commission et devait être débattu en séance publique à partir du lundi 17 juin 2024 au Sénat.

La dissolution prononcée par le Président de la République suspend les travaux en séance publique des deux assemblées.

II) Préoccupations de l'Association et dossiers d'actualité

1) Auditions et réunions de l'ANETT

L'Association mène de nombreuses actions pour défendre les intérêts de ses adhérents.

L'ANETT est régulièrement entendue lors d'auditions et réunions. La liste des réunions est disponible dans la version complète du rapport moral : auditons auprès des cabinets ministériels, de l'Assemblée nationale, du Sénat, ...

2) Webinaires de l'ANETT

L'ANETT organise des webinaires avec ses partenaires ou pour faire des points d'actualités.

3) 105ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités

Philippe SUEUR, Géraldine LEDUC et Simon LEBEAU se sont rendus au Salon des maires à Paris. Ils ont ainsi pu prolonger le partenariat avec Suez, EDF, le Cerema, Bouygues Telecom et Saur et aller à la rencontre de leurs partenaires présents.

Lors du Salon des Maires, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques a signé avec Citeo **la Charte « Montagne Sans Déchets »**, conçue par l'association Mountain Riders, pour accompagner les collectivités de montagne dans la transition écologique. **L'ambition collective est d'atteindre zéro déchet en montagne d'ici 2030**. Xavier ROSEREN, Député de Haute-Savoie et Vice-Président de l'ANETT a représenté le Président à cette occasion. Gérald MARTINEZ a assisté à la signature.

4) Stations classées

Révision des critères de classement en station de tourisme (arrêté du 16 juin 2023)

Depuis le **1er juillet 2023**, l'offre pharmaceutique doit se situer dans un rayon de vingt minutes de trajet automobile. Les autres critères doivent être respectés depuis le **1er décembre 2023**.

Un guide méthodologique a été publié par la Direction Générale des Entreprises afin d'éclairer communes et préfectures dans l'application des nouveaux critères de classement. L'ANETT a été associée à la rédaction de ce guide. Un webinaire a été proposé avec la DGE le lundi 13 novembre 2023.

Le problème d'atteindre **70% d'hébergements classés** persiste pour de nombreux élus.

Nous avons proposé de **mettre en place un moratoire de deux ans** pour nous permettre de travailler sur ce critère « hébergements touristiques », dont la qualité est indispensable.

Compte tenu du poids des plateformes de réservation des meublés (qui ne valorisent pas les classements) et la récente modification de la loi de finance 2024 qui supprime le dernier avantage pour les propriétaires à faire classer leurs biens, il sera effectivement très difficile pour les communes touristiques d'atteindre les 70%. Ce choix est pris sans réelle conviction.

Aussi cet arbitrage urgent pour le maintien du classement des communes, doit nous faire réfléchir en parallèle sur le suivi des meublés de tourisme et/ou des plateformes.

Il faut absolument étudier avec les plateformes la possibilité de valoriser les classements des meublés sur leurs sites (indépendamment du classement des communes). Compte tenu de l'urgence pour certains Maires le Cabinet de la Ministre a décidé de retirer du calcul du seuil des 70 % les meublés de tourisme.

La DGE a saisi le CNEN en vue de l'examen du texte lors de la session du 2 mai. L'arrêté est en cours de signature dans les ministères concernés.

Remise des classements

Le **vendredi 1er décembre 2023**, la Ministre en charge du Tourisme, Olivia GREGOIRE, a remis officiellement à Bercy les classements aux stations classées.

AMI destination digitale

L'ANETT a postulé à l'AMI Destination Digitale. Si notre candidature est retenue, il s'agira d'accompagner 15 stations classées dans leur démarche de digitalisation. La dotation prévue est de 100 000€.

5) Problématique du Logement

La question du logement est un sujet d'actualité qui suscite de nombreuses auditions et participations à des groupes de travail pour l'ANETT. Cette thématique sera abordée demain. Une contribution commune à ce sujet de l'ANEL, l'ANETT, l'ANEM, la CAT, l'ANMST et ADN Tourisme a été rédigée et envoyée à Dominique FAURE :

- Donner aux élus locaux la possibilité de répondre à la crise du logement sur leur commune par des mesures adaptées à leurs spécificités territoriales ;
- Lutter contre les meublés de tourisme énergivores ;
- Le logement des travailleurs permanents et saisonniers ;
- Faciliter le maintien d'une offre hôtelière et assurer des conditions de sécurité minimales pour tous les hébergements touristiques

De nouvelles règles fiscales

L'article 45 de **la loi de finances pour 2024** a revu radicalement la fiscalité des revenus locatifs du régime micro-BIC, en alignant tous les régimes fiscaux sur celui de la location nue, avec un plafond de revenus à 15 000 € et un taux d'abattement à 30%. L'abattement fiscal des meublés classés passe donc de 71% à 30%. Cette disposition d'origine sénatoriale a été maintenue dans la loi de finances suite à une erreur matérielle que le précédent gouvernement a reconnue et pour laquelle il s'est engagé à y remédier dans un vecteur législatif. *Une instruction fiscale a été publiée dans ce sens le 14 février dernier au BOFIP.*

Parallèlement la proposition de loi d'Annaïg LE MEUR & Iñaki ECHANIZ a été votée par l'Assemblée nationale et examinée par le Sénat

- L'Assemblée nationale a décidé d'aligner la fiscalité des locations de courte et de longue durée, en fixant ainsi un même taux d'abattement fiscal de 30 % (contre 71 % jusqu'à présent pour les meublés de tourisme), dans la limite d'un plafond de 30 000 euros (et 15 000 euros pour ceux non classés). Seules exceptions à la règle, ceux situés en « *zone rurale très peu dense ou en station classée de sport d'hiver* » pourront continuer de bénéficier d'un taux d'abattement de 71 % (dans la limite de 50 000 euros).

Lors des auditions sénatoriales aux côtés d'autres associations d'élus (ANEL, ANEM, ANMSM, ANCT), l'ANETT a plaidé pour une boîte à outils à disposition des élus, tenant compte des spécificités de leurs territoires : numéro d'enregistrement, servitude d'usage pour les résidences principales…

- La proposition de loi a été votée avec des modifications par le Sénat en séance publique le mardi 21 mai 2024 …

Nous nous félicitons du délai de conformité des DPE (diagnostic de performance énergétique) retenu de dix ans pour les meublés de tourisme.

Nous avons également été entendus sur l'abattement :

- Le texte propose en effet de réduire à 30 % le taux d'abattement applicable aux meublés de tourisme non classés, contre 50 % actuellement avec un abattement jusqu'à 23.000 euros de loyers encaissés au régime micro-BIC.

- Le texte maintien un avantage fiscal accordé aux meublés classés, afin de garder le seul caractère incitatif du classement, gage de qualité du logement pour les clients. Cet abattement fiscal pour les meublés avec un taux à 50 % s'appliquera sous réserve que le montant des loyers perçus par an ne dépasse pas 77.700 euros. Et ce quelle que soit la zone géographique.

La Commission Mixte Paritaire devait se réunir le jeudi 20 juin 2024.

Par ailleurs, une mission parlementaire a été confiée aux Députées Annaïg LE MEUR et Marina FERRARI sur la fiscalité locative.

6) Le label Famille Plus

5 nouvelles destinations dans le réseau Famille Plus : 3 en territoire mer Cagnes-sur-Mer, Menton et Marseillan et 2 en territoire nature Aydat et Vallon-Pont-d'Arc.

6 destinations ont démissionné du label : Ares, Beuvron-en-Auge, Houlgate, Merville Franceville, Cabourg, Dives-sur-Mer.

- **Webinaire référents Famille Plus**

Un webinaire a été organisé le **lundi 16 octobre 2023 entre l'ANCV et les référents Famille Plus de l'ANETT sur le thème « Les nouveautés du Chèques-Vacances ».**

- **Journée Nationale Famille Plus 2023**

La Journée Nationale Famille Plus a eu lieu le lundi 20 novembre 2023 à la Fédération Nationale des Travaux Publics à Paris. La journée a été présidée par Hubert DEMOLIS, Président du label Famille Plus.

7) Finances locales

Triplement de la taxe de séjour en Île-de-France prévu en loi de finances

L'ANETT a alerté les Ministres, les parlementaires, déposé des amendements, fait passer l'information en amont, a rédigé et envoyé un communiqué de presse sur les conséquences très importantes de cette mesure.

8) Comité de Filière Tourisme

- Le Comité de Filière Tourisme a organisé la deuxième réunion du groupe "Tourisme et Logement" le **mercredi 21 juin 2023** avec la problématique des meublés touristiques.

- Le Comité Filière Tourisme a organisé la deuxième réunion du groupe "Tourisme durable" le **mardi 28 juin 2023** avec notamment le verdissement des critères de classement et la gestion des flux touristiques.

- Le **jeudi 21 septembre 2023**, Géraldine LEDUC et Simon LEBEAU ont participé à une réunion du groupe sur l'attractivité du secteur sur notamment les travaux sur les métiers du tourisme et le logement des saisonniers.

- Le **lundi 11 décembre 2023**, Olivia GREGOIRE, Ministre Déléguée en charge des PME, de l'Artisanat et du Tourisme a réuni le Comité de Filière Tourisme pour faire un point sur les dossiers en cours.

9) Casinos

Le Président de l'ANETT a été auditionné par le Sénateur François BONHOMME dans le cadre d'une proposition de loi ouvrant la possibilité d'ouverture de casinos dans des communes hippiques. Pour l'ANETT, il est préférable d'attendre la fin de l'expérimentation des salles de jeux à Paris fin 2024 pour prévoir un éventuel élargissement des possibilités d'ouverture de casinos.

10) Club des partenaires

Au nom de vous tous, je souhaite remercier nos **33** partenaires : Abriplus, Groupe ADP, Alcome, Alpha Camping, Banque des Territoires, Bilendi & Respondi, Bouygues Telecom, Campingcar Park, Campings Liberté, Cerema, CITEO, Edenred, EDF, Enedis, FDJ, Gestes Propres, Hellio, Henoo, IGN, Illiwap, ITD, Leboncoin, Lumiplan, M2i, Mgéfi, Macartevacances, Nouveaux Territoires, Onlywood, Pollustock, Primagaz, Saur, Suez, Veolia et Vinci.

L'ANETT a signé de nouveaux contrats de partenariats avec le Cerema, l'Institut du Tourisme de Demain, Alpha Alpha Camping, Macartevacances, Mgéfi et Campings liberté.

11) Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'ANETT et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympique 2024 ont organisé le **lundi 25 septembre 2023** un webinaire d'information du programme **Terre de Jeux 2024.** Le **mardi 19 mars 2024** un webinaire en partenariat était organisé avec **Perrine BEAUVOIS**, Directrice de Projet à la Direction Générale des Entreprises sur le « Parcours des savoir-faire ».

12) Police Nationale

Deux webinaires ont été proposés à nos élus sur la gestion des grands événements ; informations sur les casinos ; la menace cyber.

Une formation était prévue dans le cadre de l'augmentation des violences aux élus le **lundi 27 mai** à Paris dans les locaux de la Direction Générale de la Police Nationale. Elle est reportée à une date ultérieure.

13) CRS sur les plages

Depuis plusieurs années, le nombre de CRS sur les plages ne cesse de diminuer et devrait être très limité en 2024 pour assurer le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

L'ANETT a sollicité le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer à ce sujet, par courrier, resté sans réponse. Une copie de ce courrier a été envoyée aux services de la Police Nationale, mais nous n'avons reçu aucune réponse du Ministre.

14) Calendrier scolaire

En aout 2023, nous avons alerté Gabriel ATTAL, alors Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse sur le souhait du Président de la République de réviser le calendrier scolaire, notamment en raccourcissant les congés d'été.

Nous avons participé à une **réunion sur le calendrier scolaire le lundi 2 octobre 2023,** organisée par la commission spécialisée relative au calendrier scolaire créée à la demande des membres du Conseil supérieur de l'éducation par arrêté du 30 décembre 2022.

Lors de cette réunion, l'ANETT a réitéré l'intérêt d'un calendrier triennal glissant. Elle a aussi émis des réserves sur le passage à deux zones de vacances pour les vacances d'hiver et de printemps.

15) Fête de la Mer et des Littoraux

La 5e édition de la Fête de la Mer et des Littoraux organisée par la Députée de Gironde, Sophie PANONACLE s'est tenue du **6 au 9 juillet 2023**, avec un objectif ambitieux de proposer 1 500 évènements sur l'Hexagone et les Outre-mer.

La 6ème édition de la Fête de la Mer et des Littoraux organisée par la Députée de Gironde, Sophie PANONACLE se tiendra du **7 juin au 7 juillet 2024**, avec un l'objectif ambitieux de lancer l'année de la mer qui se terminera en 2025 par l'organisation d'une conférence mondiale sur les océans à Nice.

L'ANETT réitère son soutien à l'évènement.

*

* *

J'insiste sur le fait que notre Association reste attentive à toutes les questions qui se posent à vous. Notre équipe permanente y répond et vous donne des conseils, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au siège qui se trouve au centre de Paris : 47 quai d'Orsay 75007 PARIS.

Je vous souhaite à tous un bon Congrès et je vous engage à rester ce week-end pour profiter de cette magnifique station. Encore merci à son Maire et ses équipes pour leur accueil et leur engagement à nos côtés.

Rapport financier

Geneviève LAURENT
Trésorière de l'ANETT

I) Exécution du Budget 2023

A. Recettes

En ce qui concerne les recettes effectives de cotisations, l'association a appelé : **442 182 €** de cotisations.
Les montants effectivement versés représentent **446 336 €**

Se pose la question des cotisations impayées : **1 575 €** soit **5 organismes** *(liste disponible sur demande)*.
Chaque année nous radions des organismes qui ne règlent pas leur cotisation.

32 organismes nous ont quitté depuis le **1er janvier 2023** *(liste disponible sur demande)*.
Les démissions sont dues aux économies faites par les communes pour compenser les baisses des rentrées fiscales et l'augmentation des dépenses. Elles sont surtout le fait du transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes aux intercommunalités, ces dernières se sentant souvent peu concernées par le tourisme.

Je tiens à souligner que grâce au travail de notre association certaines collectivités nous rejoignent mais encore trop peu. **Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts.**

Le **total des recettes effectives** de l'exercice atteint donc la somme de **727 619 €**

B. Dépenses

Les **dépenses effectives** d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **742 559 €**

En 2023, notre Congrès s'est tenu les 8 et 9 juin à Pornic (44) et a réuni près de 200 participants.

Nous présentons **un déficit de 14 941 €**

Le total du bilan s'élève à **764 257** € en valeurs brutes dont **570 475 €** sont constitués par les locaux et les agencements du siège social de l'ANETT ; Les fonds associatifs s'élèvent à **556 730 €** contre **571 671 €** au 31 décembre 2022.

II) Prévisions budgétaires 2024

En 2024, l'Association poursuit ses activités en privilégiant les liens avec les élus.

L'association est la seule à fédérer, au plan national depuis 1930, tous les élus œuvrant en faveur du tourisme.
Elle est devenue une force de lobbying auprès des pouvoirs publics, et défend les intérêts de ses adhérents : DGF, fiscalité et taxe de séjour, calendrier scolaire, réforme des stations classées et des communes touristiques, défense de l'hébergement touristique dont l'hôtellerie traditionnelle et familiale, tourisme et environnement, accueil des familles et des enfants dans les stations ....
Diffusion de dossiers et d'informations utiles aux membres par la newsletter, par envois séparés et par mails.

A. Prévisions de recettes

Pour 2024, nous avons augmenté les cotisations 7% lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2023. Elles n'avaient pas été augmentées depuis 2019.

Le montant des cotisations appelées s'élève à **454 846 €.**

L'Association travaille de façon étroite avec ses partenaires : ABRIPLUS – ADP – ALCOME – BILENDI – BOUYGUES TELECOM – CAMPINGS PARADIS – CAMPING CAR PARK – CDC *(Banque des Territoires)* – CEREMA - CITEO – EDENRED – EDF – ENEDIS – FDJ – GESTES PROPRES – HELLIO – HENOO – IGN – ILLIWAP – ITD – LEBONCOIN – LUMIPLAN – M2I – MACARTEVACANCES - NOUVEAUX TERRITOIRES – ONLYWOOD – POLLUSTOCK - PRIMAGAZ – SAUR – SUEZ – VEOLIA - VINCI CONSTRUCTION et sur les dossiers et sujets intéressant ses adhérents.
Il convient d'être prudent sur ces recettes, car plusieurs entreprises sont en cours de restructuration ou voient leur budget diminuer. Nous sommes en permanence à la recherche de nouveaux partenaires dont les activités concernent nos élus.

Le montant total prévisionnel des **recettes pour l'année 2024** est donc de **695 399 €**.

B. Prévisions de dépenses

A la demande des adhérents et des partenaires, il est prévu d'organiser des réunions de terrain.
Il convient de prendre en compte les envois pour trouver de nouveaux adhérents.
Nous organisons notre congrès les 19, 20 et 21 juin 2024 au Grand-Bornand (74) sur la thématique de l'attractivité.

Les prévisions de **dépenses pour 2024** sont de **754 380 €.**

Le budget prévisionnel présente un déficit de **58 981 €**

Je vous engage à inciter les Stations Classées et les communes touristiques de votre territoire, les conseils départementaux et les conseils régionaux à rejoindre notre

Association. **Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts**.

La proposition de notre Président d'augmenter de 3 % les cotisations a été validée par le conseil d'administration le 26 mars 2024.

Philippe SUEUR

Nous avons sensiblement augmenté les cotisations l'an passé, en lien avec l'inflation, puisque les bases fiscales de nos impôts fonciers ont été revalorisées de 7 % et elles le sont encore à 3 % environ. Malgré les crispations sur les paiements, il nous semblait nécessaire de relever légèrement les cotisations. Nous enregistrons un déficit de près de 15 000 euros, moindre que celui de l'année 2022, et il se profile encore un léger déficit. Nos fonds propres, à hauteur de 571 000 euros au 31 décembre 2022, et de 556 730 euros au 31 décembre 2023. Ces fonds sont nécessaires en cas d'accident et au regard des évolutions des carrières et des retraites en perspective.

Avez-vous des questions sur notre situation financière ?

Un intervenant

Un certain nombre de communes en France deviennent « communes touristiques » mais la plupart d'entre elles ignorent l'existence de l'ANETT. Nous devons creuser la question.

Philippe SUEUR

C'est une bonne idée, mais comme pour les stations classées, nous avons du mal à connaître les communes touristiques, qui relèvent d'un arrêté préfectoral. Elles ne sont plus publiées au Journal officiel, l'arrêté du préfet arrive tardivement et certains n'arrivent même pas à la DGE. J'ai demandé à Olivia Grégoire de publier une circulaire pour inviter les préfets à centraliser les arrêtés. Nous pourrions travailler la question par régions, avec nos vice-présidents, pour aller vers ces futurs collègues adhérents.

III) Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées

Geneviève LAURENT

Monsieur le Commissaire aux comptes s'excuse, car il ne peut pas être présent aujourd'hui. Je vous lis donc son rapport :

Nous avons effectué l'audit des comptes de votre association pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A. Rapport général

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du patrimoine de votre

association à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Nous certifions donc vos comptes sans réserve.

Concernant le fondement de notre opinion, nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, en respectant les critères d'indépendance. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec vos comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale de l'ANETT sur la situation financière et les comptes annuels qui viennent de vous être présentés.

B. Rapport spécial sur les conventions réglementées

Concernant ce rapport sur les conventions réglementées, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre Assemblée générale.

Philippe SUEUR remercie Geneviève LAURENT.

IV) Vote des résolutions de la compétence de l'Assemblée générale

Philippe SUEUR

J'ai oublié de soumettre le Rapport moral. Y a-t-il des oppositions au Rapport moral ? Des abstentions ?

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Merci beaucoup.

Nous devons donc voter sur les trois résolutions statutaires, qui concernent nos finances :

1ère résolution :

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et décide d'affecter le résultat en totalité au poste report à nouveau, soit -14 941 euros (moins quatorze mille neuf cent quarante et un euros).

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup

2ème résolution :

L'Assemblée générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution :

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait de la présente Assemblée pour effectuer les formalités des publications si nécessaires.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Souhaitez-vous prendre la parole ? C'est l'occasion pour vous de formuler des suggestions ou émettre des critiques.

Nous allons donc passer aux partenaires.

Géraldine LEDUC

Merci, Monsieur le Président. Nous évoquerons demain le rôle de nos partenaires avec Laurent PABIOT, Maire de Sancerre et Président de notre Club des partenaires de l'ANETT, qui comprend désormais plus de 30 partenaires. Un temps fort, comme à Pornic, sera réservé pour un temps d'échanges entre les élus et les partenaires : ce moment est important, car ils ont des solutions à vous proposer. Nous reviendrons sur la boîte à outils, gérée par Simon au sein de l'association, et sur le Guide des partenaires.

Nous venons de signer de nouvelles conventions, notamment avec le Cerema, l'Institut du tourisme de demain, dont le représentant n'a pu être parmi nous, Alpha Camping, Marcartevacances, Mgéfi, qui sera présent demain, et Camping Liberté. Nous allons donner la parole à Alpha Camping, puis à Camping Liberté, qui vont se présenter et que vous pourrez rencontrer ce soir et demain. Avec le Président, nous avons eu un rendez-vous très intéressant la semaine dernière avec l'Ordre national des architectes, également présent demain.

Philippe SUEUR

Nous avons été reçus au siège de l'Ordre national des architectes, au 47e étage de la tour Montparnasse, par la Présidente et le directeur, qui souhaitent un vrai partenariat sur la sauvegarde du patrimoine, des sujets d'actualité, comme la pose de panneaux photovoltaïques, et l'avis de l'ABF, par exemple. L'Ordre est très inquiet de l'abandon de l'avis conforme. Un autre sujet concerne la question de repenser la ville en termes d'urbanité, à vocation touristique, dans un équilibre entre l'habitat et les visiteurs, et le travail entre l'urbanisation et les paysages. L'Ordre souhaite travailler avec les maires, en accompagnement, ce qui m'a agréablement surpris. Le contact avait été pris au MIPIM , où je les avais rencontrés.

Géraldine LEDUC

Ils seront présents demain, avec un représentant national et un représentant local. Mgéfi sera également présent.

Alpha Camping : Didier BOURGOIN

Merci à tous, merci Monsieur le Président de nous accueillir parmi vos partenaires, et merci à Géraldine Leduc, que nous connaissons depuis longtemps.

Alpha Camping est une petite entreprise, créée voici sept ans, qui s'est spécialisée dans la prise en gestion de campings publics. Cinq ou six opérateurs ont comme nous cette activité principale et, en sept années seulement, nous sommes devenus, depuis 2022, le numéro 1 du secteur. Notre cœur de métier est l'exploitation de campings, en essayant surtout d'être de bon conseil et de bons partenaires des élus. Nous aurons l'occasion pendant deux jours de partager sur le sujet et nous serons heureux de vous accueillir avec Emmanuel Maneval, mon directeur général adjoint et associé, et Alison, son assistante, qui travaille sur les relations avec les élus. Notre parcours nous amène à bien dialoguer avec les élus, et c'est dans ce cadre que j'ai rencontré Géraldine.

Aujourd'hui, nous gérons 34 campings, sous trois enseignes différentes : Bel Air Village, une enseigne issue d'une franchise de TF1, Camping Paradis, tirée de la série éponyme, et une enseigne lancée cette année, toujours avec TF1, Ushuaia Village, avec une vision « Fondation Ushuaia », dans l'environnemental et la découverte. Les 34 campings se situent sur tout le territoire.

Bel Air Village s'inscrit dans une logique « nature ». Voici sept ans, quand nous nous sommes lancés, la politique RSE n'était pas encore à la mode, et celle-ci nous a depuis rattrapés. L'enseigne est très adaptée à des campings qui ne sont pas toujours au bord de la mer ou sur la plage, puisque la majorité d'entre eux sont à l'intérieur des terres. À l'époque où j'étais au cabinet du ministre, nous les appelions « campings verts », mais j'ignore comment nous devons les appeler. Monsieur le Président, vous m'aiderez sur ce point. Cette enseigne a vocation à respecter un certain équilibre entre les emplacements nus, pour le camping de passage, et les hébergements locatifs, qui sont l'outil à la mode dans l'hôtellerie de plein air. M. Dayot, qui sera présent demain, pourra aborder la question de leur développement. La France compte 8 500 campings et 850 000 emplacements, contre 150 000 antérieurement, dont 450 000 correspondraient à des hébergements locatifs. Vous connaissez la résidence mobile de loisirs (RML), incluant tous types d'habitats locatifs présents sur un camping, qui représentent un peu plus de 45 % du nombre d'emplacements concernés, mais 77 % du chiffre d'affaires de l'hôtellerie de plein air. En une vingtaine d'années, l'hôtellerie de plein air a triplé son périmètre de chiffre d'affaires, en partie par ce nouvel équilibre et cette nouvelle offre entre habitat locatif et emplacement nu classique.

Camping Paradis répond à une logique de « camping animé ». Nous sommes franchisés avec une vingtaine de campings, qui offrent une animation pendant toute la période d'ouverture, soit à peu près du premier jour des vacances de Pâques jusqu'au dernier jour des vacances de novembre, sauf contrainte physique, à travers un arrêté préfectoral par exemple. Il s'agit d'un camping animé, très familial, avec le Piki Club ou le Paradis des stars, des vedettes issues des radios-crochet de TF1 qui viennent toutes les semaines en juillet et août pour un spectacle hebdomadaire.

Ushuaia Village, qui vient à peine de se créer, comprend 17 campings de plus petite taille. Alors que Camping Paradis accueille entre 150 et 300 emplacements, Bel Air s'adapte en fonction du dialogue avec les élus, et Ushuaia Village s'intéresse en particulier à des campings plus petits. Nous aborderons certainement le sujet demain avec le Président Dayot dans le cadre du plan de sauvetage des petits campings. C'est dans ce cas une logique de campings de tailles et de volumes de capacité plus faibles, mais avec un choix très marqué et surveillé par le franchiseur, TF1, dans un cadre ou

environnement exceptionnel, avec une grande diversité d'habitats et toute la connotation liée à la nature, l'environnement et la découverte.

Offrant un grand choix, ces marques, ou enseignes, nous permettent de répondre à la volonté des élus, dont certains ne veulent pas d'une enseigne TF1. Nous travaillons ensemble pour co-construire un projet de développement et nous proposons l'enseigne qui vous semble et nous semble la plus adaptée au développement du camping.

Nous assurons plusieurs métiers, que je classe en cinq types. D'abord, le métier de conseil, d'échanges et de co-construction des projets. Avec Emmanuel Maneval, nous avons des parcours totalement différenciés, puisque j'ai travaillé pendant vingt-sept ans dans la fonction publique, et je travaille dans l'hôtellerie de plein air depuis vingt-trois ans, dans le privé, et Emmanuel vient de l'économie touristique et a travaillé également à l'international. Nous avons donc une capacité à négocier et une connaissance de la réglementation. Nous y reviendrons demain.

Le deuxième métier correspond au conseil. Nous aidons certaines communes à porter des projets d'agrandissement du camping, en les soutenant pour préparer des demandes de subvention complémentaires de l'État ou de la Région. Ainsi, dans un projet avec une commune près de Thiers, dans le Puy-de-Dôme, l'agrandissement du camping a pu être financé à plus de 65 % en additionnant six ou sept financeurs, dont l'ADEME. À travers une délégation privée, l'objectif est de faire gagner de l'argent à la commune, en partageant la valeur.

Le troisième métier consiste à être des aménageurs. Bien que certains éléments puissent être figés, il est possible de travailler à remembrer un camping, le redimensionner, lui redonner un espace de vie et de loisir, en fonction des équipements et des capacités d'accueil. Nous savons faire les travaux, bien et vite, et pas trop chers, et nous savons travailler à la montée en gamme, sachant que les quelques 1 400 campings publics sont plutôt plus petits que la moyenne des campings privés, et plutôt moins classés en nombre d'étoiles. Nous savons faire évoluer un camping pour répondre aux besoins de la clientèle. La co-construction suppose d'abord une analyse de la clientèle qui peut venir dans le camping et dans la commune. Nous avons également une compétence nationale, avec l'intégration d'un ingénieur naval. Sur le lac de Vassivière, en Haute-Vienne, qui fait partie du Massif Central, pour la première fois en France, dans le périmètre d'un camping, nous avons implanté des hébergements flottants, en respectant les règles de navigabilité. Le lac de Vassivière est en effet un domaine maritime de plus de mille hectares, sur lequel EDF impose des règles, autour d'un barrage de production hydro-électrique.

Nous revendiquons également l'agilité, car nous savons aller vite. J'y reviendrai certainement demain si des questions se posent. Lors de la recherche d'un opérateur privé, la question du calendrier, sur une formule de concours ou autre, est très importante. Ouvrir un camping le 7 juin, en nous ayant remis les clés le 4 mai, en l'inaugurant Camping Paradis en présence d'un ministre, nécessite une certaine agilité et beaucoup de travail, et nous savons le faire.

En termes de commercialisation, nous n'avons pas un site internet Alpha Camping, pour ne pas créer de la confusion chez le client. Depuis notre création, nous avons fait le choix, pour beaucoup de raisons, y compris par rapport aux élus, de créer un site internet par camping. Dans le SEO, ou le référencement naturel, vous pourrez constater tout au

long de l'année que nous sommes à 100 % en première page, et souvent dans les deux premiers résultats, alors que nous n'achetons pas un seul centime d'AdWords à Google. Nos sites internet nous permettent d'être responsifs, utilisables avec un portable et multilingues et nous faisons, tout compris, 70 % de notre chiffre d'affaires sur internet. Nous avons donc cette commercialisation qui nous permet de relancer parfois des destinations, comme celle de Vassivière par exemple. Si la présidente du syndicat intercommunal était adhérente à l'ANETT, elle vous en parlerait beaucoup mieux que moi.

Notre dernier métier, sur lequel j'insiste beaucoup, correspond à la valorisation du territoire, ou ce qu'on appelle plus vulgairement « consommer le territoire ». Nous sommes d'assez bons gestionnaires de campings, mais nous avons des concurrents, qui sont parfois nos amis. J'attache un prix, par mon parcours public et privé, à nous concentrer sur notre métier. Nous ne faisons pas ce que nous ne savons pas faire. Nous contractons des partenariats avec l'économie locale, des prestataires et des loueurs de vélos, par exemple. Sur les 34 campings, un seul dispose de vélos propres, car il n'y a pas de prestataire autour, à Mirande, dans le Gers. Partout ailleurs, les vélos appartiennent à des partenaires. Nous mettons en valeur les producteurs locaux, les brasseurs, les producteurs de fromages de chèvres, d'abord pour les produits alimentaires et les activités de snacking, en faisant 50 % de nos approvisionnements en circuit court et/ou du bio, dans une logique de développer l'économie locale. Saint-Rémy-sur-Durolle, à côté de Thiers, ne comptait plus qu'un hôtel-restaurant de cinq chambres quand nous sommes arrivés et il y a cinq restaurants aujourd'hui, deux campings à 500 mètres l'un de l'autre, sous deux enseignes, et le maire m'a fait part récemment de sa satisfaction, pour l'économie locale et les professionnels locaux, du rôle d'Alpha Camping. Pendant la saison, en juillet-août, avec tous les petits producteurs locaux de produits alimentaires et autres, nous organisons un marché hebdomadaire. À titre indicatif, ces prestations sont contractuelles, pour des raisons de sécurité alimentaire. Dans le cadre d'un établissement recevant du public, les fournisseurs de produits alimentaires restent responsables des produits qu'ils commercialisent, mais nous contractualisons, à titre gratuit, puisque nous ne prenons pas de commission. Quand le fabricant de fromages de chèvres vient avec sa vitrine réfrigérée, il ne paie même pas l'électricité. C'est une logique de partenariat et de consommation du territoire, à laquelle nous sommes extrêmement attachés.

En termes de références, je peux vous présenter un mélange de nos expériences. Dans la commune de Saint-Sever, dans les Landes de Chalosse, nous avons récupéré un camping de 81 emplacements dont le classement était perdu. Comme j'ai pour habitude de ne pas parler de mes prédécesseurs, je ne dirai donc pas pourquoi. Le camping faisait un chiffre d'affaires de 70 000 euros. Dix-huit mois plus tard, avec un permis d'aménager, nous avons 143 emplacements, le classement en trois étoiles, le troisième Camping Paradis de France en 2020, l'implantation de 30 hébergements locatifs, la recréation de tous les réseaux, voire leur extension, un mini-golf et une piscine couverte et chauffée, pour ouvrir la destination. Là aussi, nous avons travaillé en étroit partenariat avec la commune. La petite partie couverte de la piscine nous appartient, et dans l'accord de partenariat avec le maire, nous mettons à disposition du 1er juin au 30 septembre les maîtres-nageurs, pour permettre à tous les groupes scolaires de prendre des leçons de natation. Nous savons donc aussi être des partenaires extra-campings.

Nous prenons également des engagements. Vous avez évoqué, Monsieur le Président, le problème des logements de saisonniers. Alpha Camping loge bien évidemment ses saisonniers. Dans la commune de Gruissan, le maire, Didier CODORNIOU, ancien capitaine de l'équipe de France de rugby, et premier vice-président de la Région Occitanie, m'a fait part du problème des entreprises locales pour trouver des saisonniers. Nous avons monté une opération « en tiroirs », en cours de développement, à travers un contrat tripartite entre la chambre de commerce, les entreprises et la mairie, que j'ai également cosigné en tant qu'exploitant, pour loger les saisonniers sur le camping, dans une zone dédiée, avec une prestation de qualité. Nous en logeons désormais depuis trois ans dix provenant d'autres entreprises. La pénurie de main-d'œuvre est devenue telle, que nous préparons un projet d'agrandissement pour pouvoir loger plus de 40 saisonniers dès la saison 2025. Nous sommes donc des partenaires extra-gestion du camping des élus.

Nous avons également signé une convention avec une commune qui possède une base de loisirs sur un lac, qui ne trouvait plus de personnel et ne parvenait plus à en assurer la gestion, pour renouveler ses pédalos, ses paddles et ses canoës. En plus de l'exploitation du camping, la gestion de la base de loisirs ne me rapporte rien, mais c'est du partenariat. Je couvre les frais et nous travaillons ensemble avec les élus.

Nos engagements sont réalisés dans une démarche RSE, puisque nous essayons de réduire au maximum l'empreinte environnementale de nos campings, en optant pour des voiries douces et des habitats locatifs français ISO14000 et ISO26000, normes les plus respectueuses de l'environnement en Europe. Nous rencontrons beaucoup de problèmes à obtenir le photovoltaïque, nos campings étant parfois dans des périmètres ABF. La France est belle et elle a un choix de patrimoine vernaculaire extraordinaire, mais il s'ensuit quelques conséquences. Les bornes d'éclairage et de voirie, douce et perméable, font partie de nos métiers. Nous avons décidé cette année, de nous inscrire dans un nouveau programme de labellisation, qui se poursuivra fin 2025. Aujourd'hui 10 de nos campings seulement sont classés Clef Verte, et nous avons l'objectif de les classer tous, s'agissant d'une labellisation importante et exigeante. Géraldine, vous vous souvenez du rôle que j'ai joué dans la création de Tourisme Handicap, en tant que premier président pendant six mois. Nous nous engageons dans un processus de labellisation dans ce domaine, sachant que nous en avons 10 actuellement, distincts de ceux labellisés Clef Verte, pour que fin 2025, au plus tard début 2026, l'ensemble de nos campings soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, donc y compris aux familles et aux déficients visuels. L'accessibilité correspond à une offre de qualité, qui ne s'adresse pas uniquement au handicap en fauteuil roulant. Je ne l'oublie pas et je m'y inscris fortement.

Applaudissements.

Merci à tous. Je voudrais conclure sur deux indications. N'oubliez pas que le camping, c'est vital. Vous le savez dans vos communes et nous sommes là pour vous aider, car c'est une offre touristique essentielle. Selon les termes statistiques de l'INSEE, 50 % du tourisme « marchand », correspondant aux Français qui partent en vacances en payant, est constitué par l'hôtellerie de plein air. Le chiffre d'affaires du secteur a triplé en moins de vingt ans, mais ce pourcentage est resté constant. En dehors des projets, des partenariats et des co-constructions, nous défendons aussi des valeurs. Le camping est le dernier lieu qui porte une certaine vision de l'équilibre sociétal, avec la notion de

partage. Dans un camping, le professeur de médecine en maillot de bain et en tongs, portant sa petite bassine pour faire sa vaisselle, croise le tourneur de chez Renault, ou de chez EDF, comme Pierre Bérégovoy en son temps, également en tongs et en maillot de bain. C'est le dernier endroit avec de la mixité sociale, avec de l'échange et de la qualité. Dans cette actualité, être ensemble et vivre ensemble, c'est un vrai sujet.

Applaudissements.

Philippe SUEUR

Nous invitons maintenant Didier PAJOT pour Campings Liberté. Il s'agit de professionnels de l'hôtellerie de plein air de belle qualité.

Nolwenn SEVERE

Bonsoir et enchantée de faire votre connaissance. Nous aurons l'occasion j'espère d'échanger avec vous dans les prochains jours. Nous représentons la marque Campings Liberté, puisque nous n'avons qu'une seule enseigne, issue de l'hôtellerie classique.

Didier PAJOT

Adrien GLOAGEN, le fondateur de la marque, le fils du Guide du Routard, a créé une marque « Touriste » à Paris, qui exploite huit et bientôt neuf hôtels-boutiques. Nous travaillons depuis deux ans avec lui et nous avons eu l'idée de créer une marque en développant un nouveau concept qui s'adresse principalement aux campings municipaux, Campings Liberté. Adrien exploite aujourd'hui un camping dans les Côtes-d'Armor, à Port de Landrellec, avec 96 emplacements en accès direct aux plages, qui est un très beau spot, et un autre site sur Lacanau. Avant la fin de l'année, nous reprendrons en gestion deux campings municipaux, l'un de 200 emplacements sur 17 hectares, et l'autre de 350 emplacements de 24 hectares, sur des sites remarquables.

Nolwenn SEVERE

La philosophie de la marque consiste à redonner ses lettres de noblesse au camping, ses valeurs d'authenticité. C'est ce que nous voulons à travers la marque Campings Liberté, en proposant une offre familiale, abordable, puisqu'il s'agit d'un vrai sujet de société, sans abandonner le confort. Quand on va au camping aujourd'hui, on veut dormir dans un bon lit et être dans un lieu agréable et esthétique. Nous voulons donc proposer une offre qui réunit toutes ces valeurs fortes.

Nous souhaitons également développer une marque très intégrée au niveau local, car le camping fait partie de la vie locale. M. Bourgoin l'a évoqué, car c'est un lieu fort dans la plupart de vos communes, et c'est aussi une source d'activité. L'idée est donc d'ouvrir le camping vers l'extérieur, au contraire des grandes marques qui encouragent à rester à l'intérieur, de pousser les gens à aller découvrir les environnements extérieurs, la culture, les lieux et les animations proposées et aussi faire entrer ces animations à l'intérieur, avec notamment les petits marchés locaux. Nous soutenons des valeurs familiales fortes et d'authenticité, et le vrai sujet aujourd'hui, pour avoir travaillé depuis près de deux ans avec plusieurs campings municipaux et des municipalités, a trait à la professionnalisation du métier. Il n'est pas simple d'ouvrir un camping, dans un environnement concurrentiel fort. Notre métier consiste à apporter une offre qui s'intègre bien aux attentes de la clientèle de demain, avec le vrai camping authentique, nature, qui

respecte l'environnement. Nous n'installerons pas cent mobil homes en bétonnant, car ce n'est pas le souhait des gens, et nous permettrons aux communes d'avoir un complément significatif de revenus et de drainer l'activité.

Didier PAJOT

Nous souhaitons également redonner un véritable second souffle à certains sites. Sur l'un des sites que nous reprenons, la commune de 500 habitants a perdu une dotation de solidarité rurale, qui a empiété 400 000 euros sur son budget. La commune exploitait un terrain très bien placé, sur un site nature, mais elle devait refaire sa station d'épuration, d'un coût de 1,2 million d'euros, et respecter les différentes contraintes de la loi. La commune ne pouvait pas financer. Nous avons repris le site, que nous finalisons ce mois-ci, et nous nous sommes engagés avec un plan d'investissement sur trois ans, très lourd, tout en conservant le côté naturel du site. Nous conservons 200 emplacements sur 17 hectares, car le luxe, c'est l'espace, contrairement aux campings traditionnels chargés en mobil homes. Nous cherchons une mixité d'hébergements, avec des parcelles nues, équipées avec un bloc sanitaire individuel, des tentes lodges et des hébergements en bois ou insolites. Nous ne cherchons pas à mettre sur 200 emplacements 150 mobil homes, en nous limitant volontairement sur un quota très réduit. Nous ne disposons pas non plus d'une boulimie de sites. Nous sommes accompagnés par Serge Mesguich, de BPI, responsable du tourisme au niveau national, qui a validé notre projet de développement sur plusieurs années. C'est un point important pour les communes.

Nolwenn SEVERE

Nous sommes là pour échanger pendant les deux jours à venir, pour répondre à vos questions. Nous sommes à votre disposition pour évoquer le concept et vos enjeux dans vos communes et pour examiner la possibilité d'établir un partenariat.

Applaudissements.

Philippe SUEUR

Ces deux interventions valident ou consolident notre partenariat avec la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air. Le travail engagé par Géraldine avec Nicolas Dayot se développe depuis plus de dix ans. Nous avons deux exemples novateurs, voire rénovateurs, dans le cas de Camping Liberté, et la légitimité pour devenir des partenaires, correspond aux valeurs et à l'éthique affichées. L'industrie est toutefois nécessaire aussi, car chacun doit trouver son équilibre, mais l'hôtellerie de plein air permet en effet à un professeur de médecine de croiser un tourneur. J'ai très bien connu le patron de la Shell, à Benelux, qui allait au camping, avec un très beau camping-car.

Vous pouvez intervenir si vous le souhaitez, mais vous pourrez aller à la rencontre de nos nouveaux partenaires. Nous sommes maintenant attendus par un cocktail dînatoire. Je vous souhaite une bonne soirée et à demain.